



Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire

DG Politique de Contrôle
Direction Santé Animale et
Sécurité des Produits
Animaux

CA-Botanique
Food Safety Center
Bd du Jardin botanique, 55
1000 Bruxelles
Tél 02 211 82 11
Fax 02 211 86 30

www.afsca.be
S2.pccb@afsca.be

NE 0267.387.230

Avis de lutte contre la varroase 2015 : une approche uniforme en Belgique

1) Généralité

La base d'une lutte réussie contre l'acarien varroa est une approche **uniforme** dans toute la Belgique. Les traitements contre la varroase doivent être faits **simultanément** par tous les apiculteurs. En plus, un **départ à temps** est essentiel pour une lutte efficace.

Les acariens varroa se dispersent très facilement d'une colonie à l'autre. Par conséquent, dès qu'une colonie est affectée par la varroase, les autres colonies du rucher seront très vite infestées aussi. Les acariens se dispersent également facilement vers d'autres ruchers dans les alentours. Ce qui fait que toutes les colonies belges doivent être traitées au même moment. Sinon, les colonies qui ne sont pas (encore) traitées infecteront de nouveau les colonies déjà traitées.

Idéalement, afin d'avoir une vue correcte du degré d'infestation par le varroa, on compte le nombre d'acariens phorétiques sur quelques centaines d'abeilles avant de commencer le traitement d'été. À cette fin, la méthode du sucre (impalpable) peut être utilisée. Secouez les abeilles de plusieurs cadres différents (3 cadres au minimum) et saupoudrez-les avec du sucre impalpable. Par après, vous pouvez compter le nombre d'acariens qui sont tombés.

Le traitement d'été doit débuter à temps : avant la naissance des abeilles d'hiver. Si le traitement ne commence qu'après la naissance des abeilles d'hiver, celles-ci commenceront l'hiver affaiblies et elles seront moins résistantes aux maladies, au froid, etc. Le traitement a une priorité absolue sur la récolte de miel si l'on souhaite hiverner une colonie saine.

Aussi bien le traitement d'été que le traitement d'hiver sont nécessaires afin de contrôler les acariens varroa. Le traitement d'été permet la naissance d'abeilles d'hiver saines et fortes. Le traitement d'hiver permet à la colonie hivernée de commencer la nouvelle saison de façon relativement 'indemne' d'acariens. Chacun des deux traitements a son but spécifique et ils ne peuvent pas se remplacer.

Durant chaque traitement, l'efficacité du traitement appliqué doit être vérifiée. Si on constate que le traitement manque d'efficacité (chute d'acariens insuffisante), il peut

éventuellement s'agir d'une résistance au médicament administré. Signalez chaque suspicion de résistance à votre vétérinaire et éventuellement à votre association apicole. Votre vétérinaire peut ensuite vous aider en vous donnant un traitement avec un autre médicament efficace, de sorte que vos colonies puissent commencer l'hiver en étant traitées correctement.

2) Méthodes de lutte durant la saison de récolte

Tant que du miel est récolté, il est fortement déconseillé de lutter contre les varroas avec des produits chimiques, vu le risque de résidus dans le miel. Cependant, cela ne signifie pas qu'il faut attendre la fin de la dernière récolte de miel avant de commencer la lutte car le taux d'infestation sera à ce moment-là déjà beaucoup trop élevé. Le niveau d'infestation doit être réduit le plus possible dès le début de la saison apicole. A cette fin, le couvain de mâles peut être éliminé à partir du moment où apparaissent les premières larves mâles. Dès que le cadre est pondu et operculé, enlevez-le (une fois que les cellules sont operculées – au plus tard après 21 jours) et détruisez-le. Répétez la technique tant que du couvain de mâles est formé.

En période d'essaimage, tous les essais nus doivent faire l'objet d'un traitement de préférence avec un médicament à base d'acides organiques, qui est obtenu via le vétérinaire (voir 'traitement d'été' plus loin).

La constitution de ruchettes avec le prélèvement de cadres de couvain permet également de répartir le nombre d'acariens dans différentes colonies. Un traitement doit être réalisé sur toutes les nouvelles unités formées.

3) Traitement d'été

Le traitement d'été doit être commencé avant la naissance des abeilles d'hiver.

Idéalement, le traitement d'été doit commencer le **15 juillet** et en tout cas **avant le 1^{er} août**.

Pour le traitement d'été, les médicaments suivants, qui sont actuellement autorisés en Belgique, peuvent être utilisés :

- Thymovar® (médicament à base de **thymol**): appliquez le traitement suffisamment longtemps (2 x 21 jours au minimum) et contrôlez son efficacité après avoir retiré la ou les premières plaquette(s) (après 21 jours) ;
- Api Life Var® (médicament à base de **thymol**): appliquez le traitement suffisamment longtemps (4 x 10 jours au minimum) et contrôlez son efficacité après avoir retiré la ou les première(s) plaquette(s) (après 10 jours) ;
- Apiguard® (médicament à base de **thymol**): appliquez le traitement suffisamment longtemps (2 x 14 jours au minimum) et contrôlez son efficacité avant la 2^{ième} application du gel (après 14 jours).

Si on constate une inefficacité du traitement, il faut commencer un autre traitement à base d'une autre substance active. Le contrôle de la chute d'acariens est donc un outil essentiel afin de vérifier l'efficacité du traitement d'été.

Comme alternative aux traitements d'été avec un produit à base de thymol, d'autres médicaments peuvent être utilisés. Vu qu'aucun de ces médicaments n'est enregistré en Belgique, on peut seulement les obtenir en utilisant le système en cascade sur ordre d'un vétérinaire.

Les médicaments suivants peuvent ainsi être utilisés :

- médicaments à base d'**amitraz** (par exemple Apivar®) ;
- médicaments à base de **tau-fluvalinate** (par exemple Apistan®) ;
- médicaments à base d'**acide oxalique** (par exemple Api-Bioxal®, Beevital Hiveclean®). Ces produits (à l'exception de Beevital Hiveclean®) ne peuvent être appliqués que s'il n'y a pas de couvain présent dans la ruche, par exemple en complément des méthodes biotechniques (voir ci-dessous).
- Médicaments à base d'**acide formique** (par exemple MAQS®).

Étant donné qu'on constate de plus en plus de résistance aux médicaments, il est conseillé d'utiliser aussi des méthodes de lutte biotechniques. À cet effet, les méthodes suivantes peuvent être notamment appliquées :

- L'isolement de la reine (à l'aide d'une grille à reine) provoque une période sans couvain durant laquelle on peut traiter les abeilles adultes. Idéalement, ce blocage devrait débiter vers le **21 juin**. Il faut en tout cas le commencer le 15 juillet au plus tard.
- L'enlèvement du couvain operculé. Les cadres contenant du couvain operculé sont éliminés et placés dans une nouvelle ruche. Les abeilles adultes restantes sont traitées à ce moment-là. Dès que tout le couvain est né, ces abeilles peuvent également être traitées. Par après, les abeilles peuvent être réintroduites dans d'autres colonies afin de les renforcer. En utilisant cette méthode, on obtient une chute importante des acariens varroa. Idéalement, cette technique est commencée vers le **15 juillet**. Commencez-la en tout cas avant le 15 août, pour que la colonie ait encore suffisamment de temps pour élever des abeilles d'hiver afin de débiter l'hivernage en étant la plus forte possible. La recherche a démontré que si cette méthode est appliquée correctement, les colonies qui sont 'traitées' de cette manière sont plus fortes et plus vigoureuses par rapport aux colonies chez lesquelles la méthode n'a pas été appliquée.

4) Traitement d'hiver

Le traitement d'hiver permet à une colonie de pouvoir commencer la nouvelle saison relativement 'indemne' de varroas. Il est complémentaire au traitement d'été et ne le remplace en aucun cas.

Le traitement d'hiver doit également être commencé à temps, **entre le 1^{er} décembre et le 10 janvier**. Idéalement, ce traitement est commencé **3 semaines après le premier coup de froid**, de manière à ce qu'il n'y ait plus de couvain présent dans la ruche. La température idéale pour effectuer le traitement est de **4 à 5 °C**. S'il fait plus froid, les abeilles se regroupent en grappes serrées de sorte que les médicaments ne peuvent pas suffisamment atteindre le centre de ces grappes.

Il est préférable d'effectuer le traitement d'hiver à l'aide d'un médicament à base **d'acide oxalique**. Vu que ces médicaments (par exemple l'Api-Bioxal® ou le Beevital Hiveclean®) ne sont pas enregistrés en Belgique, ils ne peuvent être fournis que via le système en cascade sur ordre d'un vétérinaire (voir 'traitement d'été' plus haut).

Dans certains pays (par. ex. l'Allemagne), les apiculteurs se tournent de plus en plus vers la sélection génétique d'abeilles qui sont génétiquement plus tolérantes aux acariens varroa. Si, malgré une application correcte du traitement contre les varroas, il

s'avère toutefois que certaines colonies sont affectées beaucoup plus sévèrement que d'autres, la reine des colonies qui sont gravement infestées peut être remplacée. Cette sélection pourrait être aussi une solution à long terme à la problématique de la varroase.

Cet avis a été élaboré en collaboration avec KonVIB, FAB, CARI, Informatiecentrum voor de bijenteelt, Faculté Gembloux Agro-Bio Tech, CERVA, afmps, Service Public Fédéral (DG4 – Animaux, Végétaux & Alimentation) et AFSCA.